

Province de Québec
Cégep régional de Lanaudière

Procès-verbal de la 151^e assemblée ordinaire du conseil d'administration du Cégep régional de Lanaudière tenue le mardi 25 novembre 2014, à 18 h, sous la présidence de Mme Francine Ranger, présidente du conseil d'administration.

Sont présents :

Mesdames	Sylvie Anctil Chantal Fournier Hélène Latendresse Chantale Perreault Francine Ranger Diane H. Raymond
Messieurs	Hugo Beauséjour Benoît Coderre Marcel Côté Sylvain Harvey Michel Rouleau Benoît Tessier Dominic Tibério Benoît Valiquette

Absences motivées :

Mesdames	Caroline Nicol Camille Rousseau
Messieurs	Robert Dussault Guy J. Vandandaigue

Participent également à l'assemblée :

Mesdames	Esther Fournier, directrice des ressources financières Nadia Grondin, directrice des ressources humaines et des affaires corporatives
Messieurs	Marc Cardinal, directeur des ressources matérielles et des technologies de l'information Louis Lavoie, directeur général adjoint René Parent, directeur des grands chantiers

Agit à titre de secrétaire de l'assemblée :

Madame	Hélène Pichette, adjointe à la direction générale
--------	---

Ouverture de l'assemblée – vérification du quorum :

La présidente d'assemblée constate le quorum et déclare l'assemblée ouverte.

151.1 Adoption de l'ordre du jour :

Sur proposition de M. Benoît Coderre, dûment appuyée par M. Benoît Tessier,

« *Il est résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :*

- CARL-141125-01
- 151.1 *Adoption de l'ordre du jour*
 - 151.2 *Adoption du procès-verbal de la 150^e assemblée ordinaire du conseil d'administration du Cégep régional de Lanaudière*
 - 151.3 *Suite(s) au procès-verbal*
 - 151.4 *Rapport du comité exécutif*
 - 151.5 *Parole au public*
 - 151.6 *Collège constituant de Joliette :*
 - *Nouvelles du conseil d'établissement et du collège*
 - *Recommandation d'émission de diplômes*
 - 151.7 *Collège constituant de L'Assomption :*
 - *Nouvelles du conseil d'établissement et du collège*
 - *Recommandation d'émission de diplômes*
 - 151.8 *Collège constituant de Terrebonne :*
 - *Nouvelles du conseil d'établissement et du collège*
 - *Recommandation d'émission de diplômes*
 - 151.9 *Rapport financier annuel 2013-2014 :*
 - a) *Rapport du comité d'audit et résultats de la vérification externe*
 - b) *Résultats financiers*
 - c) *Affectation du solde de fonds à des projets particuliers*
 - 151.10 *Adoption du rapport annuel 2013-2014*
 - 151.11 *Dépôt du bilan du Plan d'action stratégique 2008-2014*
 - 151.12 *Informations :*
 - *Appel d'offres pour le remplacement du système d'incendie et la mise en place d'un système de communication d'urgence au collège constituant de Joliette*
 - *Rapport du directeur général*
 - *Compressions budgétaires*
 - *Recommandations et suivis à donner au rapport Demers*
 - *Avis de motion*
 - *Rapport de la présidence*
 - 151.13 *Divers*
 - 151.14 *Levée de l'assemblée »*

Adoptée à l'unanimité.

151.2 Adoption du procès-verbal de la 150^e assemblée ordinaire du conseil d'administration du Cégep régional de Lanaudière :

Sur proposition de M. Benoît Valiquette, dûment appuyée par Mme Hélène Latendresse,

« Il est résolu d'approuver le procès-verbal de la 150^e assemblée ordinaire du conseil d'administration du Cégep régional de Lanaudière tenue le mardi 23 septembre 2014. »

Adoptée à l'unanimité.

CARL-141125-02

151.3 Suite(s) au procès-verbal :

Le directeur général fait part des suites qui ont été données aux différents dossiers.

151.4 Rapport du comité exécutif :

Les membres du conseil d'administration ont reçu avant l'assemblée le procès-verbal de l'assemblée du comité exécutif tenue le 15 septembre 2014.

151.5 Parole au public :

Sans objet.

151.6 Collège constituant de Joliette :

- ***Nouvelles du conseil d'établissement et du collège :***

La directrice du collège constituant de Joliette mentionne qu'à la dernière assemblée, les membres ont notamment procédé à l'adoption du devis d'évaluation du programme de Philosophie. Elle poursuit en indiquant qu'une conférence de presse ayant pour thème « Les arts se déploient » a lieu récemment. Aussi, lors de la cérémonie de remise de diplômes tenue le 23 novembre dernier, plus de 82 bourses ont été remises, totalisant une somme de 30 k\$.

- ***Recommandation d'émission de diplômes :***

Attendu les dispositions de l'article 32 du Règlement sur le régime des études collégiales;

Attendu la recommandation du collège constituant de Joliette;

Sur proposition de M. Dominic Tibério, dûment appuyée par Mme Diane H. Raymond,

CARL-141125-03

« Il est résolu que le Cégep régional de Lanaudière recommande au ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Science de décerner le diplôme d'études collégiales aux étudiants et étudiantes dont le nom apparaît sur la liste no JO2014091501. »

Adoptée à l'unanimité.

Attendu les dispositions de l'article 33 du Règlement sur le régime des études collégiales;

Attendu la recommandation du collège constituant de Joliette;

Sur proposition de M. Benoît Valiquette, dûment appuyée par Mme Hélène Latendresse,

CARL-141125-04

« Il est résolu que le Cégep régional de Lanaudière décerne une attestation d'études collégiales aux étudiantes et à l'étudiant dont les noms figurent en annexe à l'original du procès-verbal de la présente assemblée et qui ont atteint les objectifs de leur programme. »

Adoptée à l'unanimité.

151.7 Collège constituant de L'Assomption :

- ***Nouvelles du conseil d'établissement et du collège :***

Le directeur général, qui assume temporairement l'intérim à la direction du collège, fait part qu'à la dernière assemblée, les membres ont adopté le Rapport d'évaluation du programme Techniques de comptabilité et de gestion ainsi que le devis d'évaluation partielle du programme Archives médicales.

Il donne ensuite des informations sur différentes activités qui se sont déroulées au collège au cours de l'automne.

- ***Recommandation d'émission de diplômes :***

Attendu les dispositions de l'article 32 du Règlement sur le régime des études collégiales;

Attendu la recommandation du collège constituant de L'Assomption;

Sur proposition de M. Hugo Beauséjour, dûment appuyée par M. Benoît Coderre,

« *Il est résolu que le Cégep régional de Lanaudière recommande au ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Science de décerner le diplôme d'études collégiales aux étudiants et étudiantes dont le nom apparaît sur la liste no CA2014110301. »*

Adoptée à l'unanimité.

CARL-141125-05

151.8 Collège constituant de Terrebonne :

- ***Nouvelles du conseil d'établissement et du collège :***

Le directeur du collège constituant de Terrebonne indique qu'à la dernière assemblée, les membres ont adopté le rapport d'évaluation du plan d'aide à la réussite 2008-2014, le rapport d'évaluation de la Politique institutionnelle de gestion des programmes d'études ainsi que les passerelles DEP-DEC en Technologie de l'électronique industrielle. Ils ont également adopté une motion de félicitations suite à l'annonce de la reconnaissance du CCTT en design industriel. Il poursuit en donnant des informations sur les principales activités tenues et à venir au collège en novembre.

- ***Recommandation d'émission de diplômes :***

Attendu les dispositions de l'article 32 du Règlement sur le régime des études collégiales;

Attendu la recommandation du collège constituant de Terrebonne;

Sur proposition de M. Sylvain Harvey, dûment appuyée par M. Dominic Tibério,

« *Il est résolu que le Cégep régional de Lanaudière recommande au ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Science de décerner le diplôme d'études collégiales aux étudiants et étudiantes dont le nom apparaît sur la liste no TB2014111901. »*

Adoptée à l'unanimité.

Attendu les dispositions de l'article 33 du Règlement sur le régime des études collégiales;

Attendu la recommandation du collège constituant de Terrebonne;

CARL-141125-06

Sur proposition de M. Sylvain Harvey, dûment appuyée par Mme Hélène Latendresse,

« Il est résolu que le Cégep régional de Lanaudière décerne une attestation d'études collégiales à l'étudiant dont le nom figure en annexe à l'original du procès-verbal de la présente assemblée et qui a atteint les objectifs de son programme. »

Adoptée à l'unanimité.

CARL-141125-07

151.9 Rapport financier annuel 2013-2014

a) Rapport du comité d'audit et résultats de la vérification externe :

M. Benoît Valiquette, président du comité d'audit, fait état des travaux du comité dans le cadre de la vérification externe. Il fait rapport de la rencontre avec la firme d'audit externe et des résultats de cette vérification pour chacun des aspects analysés. Il affirme que les états financiers reflètent la situation financière du Cégep régional.

b) Résultats financiers :

Les membres du conseil d'administration ont reçu avant l'assemblée l'ensemble des documents qui font suite à la vérification externe et le rapport financier annuel 2013-2014.

Le comité de vérification a examiné chacun de ces documents à la lumière des commentaires qu'il a reçus de la firme de vérification externe. Tous ces documents ont été présentés au comité exécutif du Cégep régional.

La directrice des ressources financières présente les résultats financiers pour l'exercice 2013-2014. Le Cégep régional de Lanaudière termine l'exercice avec un déficit budgétaire de l'ordre de 243 000 \$ qui sera résorbé par l'utilisation des soldes de fonds.

Malgré les compressions budgétaires imposées par le ministre, les collèges constituants et le siège social ont réussi à dégager des surplus. La Mutuelle des coûts de convention et la Formation continue sont, pour leur part, déficitaires. Il importe cependant de préciser que la Formation continue n'aura plus à assumer dès 2014-2015 les frais de location de locaux aux Immeubles Decelles ainsi que les coûts liés au transfert du DEC accéléré en soins infirmiers à l'enseignement régulier. Aussi, il est envisagé d'augmenter, lors du budget révisé, la réserve de stabilité de la Mutuelle des coûts de convention.

Attendu le dépôt du rapport financier au ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Science, le rapport des résultats ventilés ainsi que le résultat de l'audit externe au comité d'audit et au comité exécutif pour examen et recommandation au conseil d'administration;

Attendu le résultat de la vérification 2013-2014 de la firme « Amyot Gélinas S.E.N.C. », dûment mandatée par la résolution CARL-131126-19;

Attendu la recommandation du comité de vérification et du comité exécutif;

Sur proposition de Mme Chantal Fournier, dûment appuyée M. Benoît Tessier,

« Il est résolu, pour l'exercice financier 2013-2014, d'adopter les documents suivants :

- ⇒ le rapport financier annuel, incluant les notes complémentaires;*
- ⇒ le questionnaire à l'intention de l'auditeur indépendant;*
- ⇒ les résultats d'application de procédures d'audit spécifiées portant sur les données de l'effectif scolaire;*
- ⇒ les résultats d'application de procédures d'audit spécifiées portant sur les données compilées au fichier « 2013-2014 ÉNERCÉGEP »;*
- ⇒ les résultats ventilés du Cégep régional de Lanaudière. »*

Adoptée à l'unanimité.

c) Affectation du solde de fonds à des projets particuliers :

La directrice des ressources financières présente le dossier.

Attendu que, selon le régime budgétaire et financier des cégeps, le surplus accumulé du fonds de fonctionnement doit, dans un premier temps, être utilisé pour résorber des résultats d'opérations déficitaires et, par la suite, pour des projets particuliers dans le fonds de fonctionnement ou d'investissement;

Attendu que les affectations de fonds prévues et adoptées par résolution du conseil d'administration ne doivent pas excéder le solde de fonds du Cégep;

Attendu que, dans le respect du Règlement de gestion financière, « les surplus et les déficits annuels des collèges constituants sont consolidés au solde de fonds de fonctionnement du Cégep régional »;

Attendu que les projets réalisés à l'aide des surplus ne pourraient avoir comme conséquence des incidences récurrentes et significatives sur les coûts de fonctionnement et qu'ils devront donc par la suite générer des revenus pour en autofinancer les opérations;

Attendu les résultats financiers et les soldes de fonds au terme de l'exercice 2013-2014;

Attendu la nécessité d'investir dans le développement de programmes, de services et de projets;

Attendu la recommandation de la direction du Cégep régional de Lanaudière;

Attendu la recommandation du comité exécutif;

Sur proposition de M. Sylvain Harvey, dûment appuyée par Mme Diane H. Raymond,

« Il est résolu :

Collège constituant de Joliette :

- d'annuler l'affectation de 73 000 \$ provenant du surplus du collège constituant de Joliette pour la masse salariale des enseignants;*
- d'annuler l'affectation de 72 000 \$ provenant du surplus du collège constituant de Joliette pour des besoins particuliers au registrariat;*
- d'affecter une somme de 72 000 \$ provenant du surplus du collège constituant de Joliette pour des besoins particuliers en lien avec la CÉEC, le plan de réussite et la promotion des programmes;*

Collège constituant de L'Assomption :

- d'affecter une somme de 123 500 \$ provenant du surplus du collège constituant de L'Assomption pour le déficit anticipé de l'exercice financier 2014-2015;*

Collège constituant de Terrebonne :

- d'annuler l'affectation de 16 880 \$ provenant du surplus du collège constituant de Terrebonne pour le projet Ecobes;*
- d'annuler l'affectation de 10 000 \$ provenant du surplus du collège constituant de Terrebonne pour des besoins ponctuels et imprévus;*
- d'affecter une somme de 180 000 \$ provenant du surplus du collège constituant de Terrebonne pour le déficit anticipé de l'exercice financier 2014-2015;*

Siège social :

- *d'annuler l'affectation de 43 217 \$ provenant du surplus du siège social pour la gestion documentaire;*
- *d'affecter une somme de 27 681 \$ provenant du surplus du siège social pour le développement;*
- *d'affecter une somme de 75 000 \$ provenant du surplus du siège social pour le fonds de contrepartie pour la recherche;*
- *d'affecter une somme de 75 000 \$ provenant du surplus du siège social pour le fonds de développement des trois centres d'expertise et de formation;*
- *d'affecter une somme de 91 400 \$ provenant du surplus du siège social pour le déficit anticipé de l'exercice financier 2014-2015. »*

Adoptée à l'unanimité.

151.10 Adoption du rapport annuel 2013-2014 :

La direction générale dépose la version administrative du rapport annuel 2013-2014.

Attendu la clause 27.1 de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel qui stipule qu'un collège doit faire au ministre un rapport de ses activités pour son exercice financier précédent;

Attendu que le rapport annuel doit faire notamment état des résultats obtenus en regard des objectifs fixés dans le plan stratégique;

Sur proposition de Mme Chantale Perreault, dûment appuyée par Mme Hélène Latendresse,

« Il est résolu d'adopter la version administrative du rapport annuel 2013-2014 du Cégep régional de Lanaudière. »

Adoptée à l'unanimité.

151.11 Dépôt du bilan du Plan d'action stratégique 2008-2014 :

La direction générale dépose le bilan du Plan d'action stratégique 2008-2014.

Ce document a été produit à la lumière des bilans annuels des collèges et des directions de même que des indicateurs déterminés lors de l'adoption du Plan stratégique 2008-2013 et de la version actualisée pour les années 2012-2014.

Il servira de document de référence pour l'élaboration du prochain plan stratégique.

Attendu le bilan du Plan d'action stratégique 2008-2014 produit par la direction générale adjointe du Cégep régional de Lanaudière à la lumière des bilans annuels des collèges et des directions de même que des indicateurs déterminés lors de l'adoption du Plan stratégique 2008-2013 et de la version actualisée pour les années 2012-2014;

Sur proposition de M. Michel Rouleau, dûment appuyée par Mme Chantale Perreault,

« Il est résolu d'adresser une motion de félicitations et de remerciements aux membres du personnel du Cégep régional de Lanaudière qui ont contribué à la réalisation des actions inscrites au Plan d'action stratégique 2008-2014. »

Adoptée à l'unanimité.

CARL-141125-11

151.12 Informations :

- ***Appel d'offres pour le remplacement du système d'incendie et la mise en place d'un système de communication d'urgence au collège constituant de Joliette :***

Le directeur des ressources matérielles et des technologies de l'information présente le dossier et répond aux questions des membres.

Le Cégep régional de Lanaudière a publié un appel d'offres public pour le remplacement du système d'alarme incendie et la mise en place d'un système de communication d'urgence au collège constituant de Joliette. Ces travaux sont évalués à près de 800 000 \$. Il s'agit d'un contrat qui sera attribué au plus bas soumissionnaire conforme. L'ouverture des soumissions est prévue en après-midi le mardi 16 décembre 2014.

Le Règlement de gestion financière prévoit que tout contrat doit être approuvé par le conseil d'administration lorsqu'il implique une somme excédant 200 000 \$. Cependant, il pourrait être difficile de réunir les membres du conseil d'administration pour l'octroi de ce contrat quelques jours avant le début du congé des Fêtes.

Par conséquent, et par souci de respecter un échéancier serré, les membres du conseil d'administration conviennent de déléguer au comité exécutif la responsabilité d'octroyer ce contrat.

Attendu l'appel d'offres public en cours pour le remplacement du système d'alarme incendie et la mise en place d'un système de communication d'urgence au collège constituant de Joliette;

Attendu l'ouverture des soumissions prévue le 16 décembre 2014;

Attendu la difficulté à tenir une assemblée du conseil d'administration avant le début du congé des Fêtes;

Attendu que le contrat sera octroyé au plus bas soumissionnaire conforme;

Attendu l'article 5.04 du Règlement de gestion financière du Cégep régional de Lanaudière;

Attendu les sommes réservées à cette fin à même le budget d'investissement;

Sur proposition de Mme Hélène Latendresse, dûment appuyée par M. Dominic Tibério,

« Il est résolu de déléguer au comité exécutif la responsabilité d'octroyer le contrat pour le remplacement du système d'alarme incendie et la mise en place d'un système de communication d'urgence au collège constituant de Joliette. »

Adoptée à l'unanimité.

- ***Rapport de la direction générale :***

La direction du Cégep régional de Lanaudière dépose son rapport.

- ***Compressions budgétaires :***

Les 48 directeurs généraux du réseau collégial ont récemment tenu une conférence de presse pour dénoncer les compressions budgétaires en cours d'année. Les membres du conseil d'administration tiennent également à dénoncer cette situation.

Attendu la décision du gouvernement du Québec d'imposer au réseau collégial public, en cours d'année financière, une nouvelle compression budgétaire récurrente de plus de 19 M\$, ce qui représente un montant de 483 000 \$ pour le Cégep régional de Lanaudière en 2013-2014, et près de 550 000 \$ en 2015-2016;

Attendu que le réseau collégial a déjà subi, au cours des quatre dernières années, six compressions pour un total de 109 M\$, soit un montant de 4,8 M\$ pour le Cégep régional de Lanaudière;

Attendu les impacts de la Loi 100 et la non-indexation des autres dépenses depuis 2010-2011;

Attendu que les cégeps sont presque entièrement financés par le gouvernement, qu'ils ne peuvent exiger aucun droit de scolarité et n'ont pas de pouvoir de taxation;

Attendu que le pourcentage du budget compressible du Cégep régional de Lanaudière est de 42 %;

Attendu que le Cégep régional de Lanaudière a déjà mené plusieurs exercices de réduction de ses dépenses, qu'il n'a plus de marge de manœuvre et qu'il n'est plus en mesure de comprimer davantage ses dépenses « sans affecter la qualité des services aux étudiants » ou « sans mettre en péril sa stabilité financière »;

Attendu que la Fédération des cégeps reconnaît que le modèle particulier du CRL souffre d'un sous-financement annuel de 270 000 \$ depuis sa création;

Attendu que le conseil d'administration est inquiet de la situation actuelle et qu'il se questionne sur le niveau de priorité accordé à l'enseignement collégial par le gouvernement du Québec;

Sur proposition de M. Dominic Tibério, dûment appuyée par M. Benoît Coderre,

« Il est résolu de dénoncer la nouvelle compression budgétaire récurrente imposée au Cégep régional de Lanaudière par le gouvernement du Québec. »

Adoptée à l'unanimité.

○ ***Recommandations et suivis à donner au rapport Demers :***

Les membres du conseil d'administration recevront par courriel le document produit par la direction du Cégep régional de Lanaudière en réaction au dépôt du Rapport Demers.

● ***Avis de motion :***

À l'assemblée du conseil d'administration du 17 février prochain, des modifications devraient être proposées aux règlements 4 et 5 portant sur les droits d'admission, les droits d'inscription et les droits afférents aux services d'enseignement collégial ainsi qu'aux droits de scolarité et de toute nature exigibles des étudiants du Cégep régional de Lanaudière.

Cette information tient lieu d'avis de motion.

● ***Rapport de la présidence :***

Le directeur général quitte l'assemblée pour ce point.

La présidente du conseil d'administration fait part qu'elle a procédé, au cours de l'automne, à l'évaluation annuelle du rendement du directeur général. Ce dernier lui a présenté le bilan du plan de travail du Cégep régional de Lanaudière ainsi que ses principales réalisations en 2013-2014.

Elle a également consulté des membres du personnel cadre pour connaître leur appréciation du travail effectué par le directeur général au cours de la dernière année.

De plus, le directeur général lui a fait part des principaux défis qu'il aura à relever en 2015-2016.

Elle juge que les réalisations et la performance du directeur général sont dignes des attentes d'un conseil d'administration.

Elle mentionne que le mandat du directeur général se terminera en septembre 2016. Ce dernier devra informer la présidence du conseil d'administration, avant la fin du mois de mars 2016, de son intention de renouveler ou non son mandat. Dans l'affirmative, un comité de renouvellement sera nommé par le conseil d'administration. Il reviendra à ce comité de consulter les membres des commissions des études et des conseils d'établissement en vue d'une recommandation au conseil d'administration.

Enfin, il est convenu de nommer, à l'assemblée du 16 juin 2015, les trois membres externes du conseil qui auront le mandat d'évaluer le rendement du directeur général pour l'année 2014-2015.

151.12 Divers :

Sans objet.

151.13 Levée de l'assemblée :

La séance est levée à 19 h 30.

.....
Président

.....
Secrétaire de l'assemblée